



Wallonie

Commune de Manhay

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

**Permis d'urbanisme**

Les demandeurs sont **Mr et Mme ORYE – JASSEN** demeurant à 3500 HASSELT, Rubenslaan n° 12

Le terrain concerné est situé à 6960 MANHAY, Sur le Ri, Odeigne, et cadastré Division V, Section B, n° 1245F

Le projet consiste en la **construction d'une maison unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes ;

- Art. R.IV.40-2, 2° Du CoDT : « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme SCHWINDT Louise - 086/45.03.18 dont le bureau se trouve à : Voie de la Libération n° 4, 6960 MANHAY

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15.01.2022 au 29.01.2022 au collège communal :**

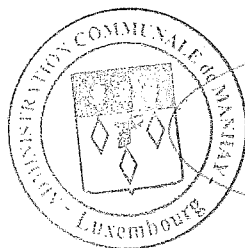
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n°4, 6960 MANHAY

- par courrier électronique : [louise.schwindt@manhay.org](mailto:louise.schwindt@manhay.org)

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

S. MOHY



G. HUET

Afficher le 07/01/2022